


## LES SERVICES D'AIDE AUX PERSONNES AGEES (et/ou en difficulté momentanée)

Service d'aide-ménagères	Aider la personne dans l'entretien courant des pièces de vie de leur maison. Collaboration entre le CPAS et les services d'aides-familiales de l'entité.	Participation en fonction des revenus : de 0,87€ à 7,81€ par heure prestée.
Service « dépannage-bricolage » (petits travaux de bricolage, entretien de jardin, potager, ...) 	Aider la personne dans divers travaux intérieurs ou extérieurs pour lui permettre de garder un cadre de vie agréable. Mise à disposition de matériel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• tondeuse, débroussailleuse, motoculteur</li> <li>• taille haie, pulvérisateur, coupe bordures électrique,...</li> <li>• petit outillage</li> </ul>	Participation en fonction des revenus : de 0,87€ à 7,81€ par heure prestée. <i>0,25€ par kilomètre parcouru</i>  Tarif location matériel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6,20€/heure</li> <li>• 2,00€/heure</li> <li>• 1,20€/heure</li> </ul>
Service repas	Des repas préparés par la Croix-Rouge de Floreffe, distribués 2 fois par semaine par le CPAS.	Entre 2,23€ et 3,72€ le repas en fonction d'un barème spécifique. 0,50€ le ½ litre de soupe
Télévigilance	Lien assuré avec les différentes mutuelles existantes.	

Pour tout renseignement, contactez : Mme Agnès VANLAER - 081/44 71 04 -

[agnes.vanlaer@publilink.be](mailto:agnes.vanlaer@publilink.be)

Permanence du lundi au vendredi (sauf le jeudi) de 9h à 11h (ou sur rendez-vous).